

À vos côtés



INVITATION

Assemblée générale annuelle virtuelle

Prenez connaissance des **résultats** et des **réalisations** de votre caisse.



Mercredi 17 avril 2024



19 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée est disponible au desjardins.com/caisseeducation



Votez en ligne jusqu'au 21 avril 2024

Votez* sur le partage des excédents annuels (ristournes) et l'élection des membres du conseil d'administration, si applicable, **dès la fin de la diffusion de la rencontre**, en visitant :

- le site Web de la Caisse ;
- desjardins.com ;
- AccèsD.

Si vous ne pouvez pas voter en ligne, une **borne de votation** sera mise à votre disposition à la Caisse.

 **Desjardins**
Caisse de l'Éducation

* Certaines conditions s'appliquent.

Ordre du jour Assemblée générale annuelle du 17 avril 2024

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 19 avril 2023

3. Retour sur l'année 2023

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Adoption de résolutions spéciales
 - 5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation
- 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
- 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4. Élection par acclamation
 - 5.3.5. Élection par votation (vote en différé)
- 5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Convocation à l'assemblée générale annuelle de votre caisse Desjardins de l'Éducation Le 17 avril 2024 à 19 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisseeducation

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* ou aux statuts et au *Règlement intérieur de rotation*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modification au Règlement intérieur de la Caisse

- Modifier l'option B de l'annexe « A » du RIC décrivant les groupes et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits groupes de manière à :
 - Ajouter, dans la description des groupes 1, 2 et 3 le nom de leur secteur [Centre et Sud], [Est] et [Nord et Ouest] et préciser pour chacun de ces groupes que le membre doit provenir du secteur de l'éducation ;
 - Retirer les régions administratives de la Mauricie, du Centre du Québec et de l'Estrie du groupe 3 pour les ajouter au groupe 2 ;
 - Modifier le nombre de postes réservés de 2 à 4 pour le groupe 2, de 4 à 3 pour le groupe 3 ;
 - Modifier la description du groupe 4 pour « Poste ouvert à l'ensemble des membres de plein droit » ;
 - Abolir le groupe 5 et attribuer au groupe 6 le nom de groupe 5.
- Modifier le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs* afin de tenir compte des modifications apportées aux groupes de l'Annexe « A » du RIC ;

Ces modifications prendront effet au 1^{er} janvier 2025

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture



Élection au conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe 1 Régions administratives de : Montréal, Laval, Lanaudière et la Montérégie, provenant du secteur de l'éducation ;
- 1 poste pour le groupe 2 Régions administratives de [Québec, du Bas Saint – Laurent, de la Gaspésie--îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, provenant du secteur de l'éducation ;
- 1 poste pour le groupe 3 Régions administratives de : Mauricie, Centre du Québec, Estrie, Abitibi-Témiscamingue, Nord du Québec, Laurentides, Saguenay/Lac St-Jean et Outaouais, provenant du secteur de l'éducation ;
- 1 poste pour le groupe 4 Poste universel réservé à l'ensemble des membres qui étaient membres de plein droit de la Caisse Desjardins de l'Éducation au 31 décembre 2019 ;
- 1 poste pour le groupe 5 Poste réservé aux cadres, gestionnaires ou employés de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Veillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 9 février 2024 à 15 h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe 1

Votation en différé

BRADETTE, Marie-Claude
COUILLARD, Benjamin

Groupe 3

Élu par acclamation

BOUDREAULT, Éric

Groupe 2

Aucune candidature

Poste vacant à être comblé par le CA

Groupe 4

Votation en différé

OUELLET, Jean-Yves
PAINCHAUD, Ludovic

Groupe 5

Élu par acclamation

BENOIT, Brian

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : www.desjardins.com/caisseeducation ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse
sont convoqués à cette assemblée

Signé le 20 mars 2024

Guy Pépin, secrétaire